

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



## 04958 Glaco QAD

Date d'émission: 27.04.2026

Révision:

Page: 1/11

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: **04958 Glaco QAD**

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Produits d'entretien automobile.

Utilisations déconseillées: non précisées

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nowy Samochód S.A.  
ul. Kramarska 3/5  
61-765 Poznań  
+48 602-444-356  
info@soft99.pl

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: 112

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

**Flam. Liq. 2**

**H225** Liquide et vapeurs très inflammables.

**Eye Irrit. 2**

**H319** Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la Réglementation (CE) N° 1272/2008

Mention d'avertissement

**DANGER**

Pictogramme



Substances devant figurer sur l'étiquette

--

Mentions de danger

**H225** Liquide et vapeurs très inflammables.

**H319** Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

**P102**

Tenir hors de portée des enfants.

**Prévention**

**P210**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



## 04958 Glaco QAD

Date d'émission: 27.04.2026

Révision:

Page: 2/11

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

### Intervention

#### P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

#### P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### Stockage

--

### Élimination

#### P501

Éliminer le contenu/récipient dans les conteneurs à déchets étiquetés de manière appropriée conformément aux réglementations nationales.

### Autre information

--

### 2.3. Autres dangers

Les composants de ce mélange ne répondent pas aux critères applicables PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit ne contient pas d'ingrédients répertoriés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne ou d'ingrédients ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon les critères du règlement 2017/2100/UE ou du règlement 2018/605/UE à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances – non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	Classification 1272/2008	%
Éthanol <sup>[2]</sup>	Index: 603-002-00-5 CAS: 64-17-5 EC: 200-578-6 REACH: --	Flam. Liq. 2 H225	80 - ≤ 90
Propan-2-ol <sup>[2]</sup>	Index: 603-117-00-0 CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7 REACH: 01-2119457558-25-XXXX	Flam. Liq. 2 Eye Irrit. 2 STOT SE 3 H225 H319 H336	1 - ≤ 10
Acide sulfurique <sup>[1] [2]</sup>	Index: 016-020-00-8 CAS: 7664-93-9 EC: 231-639-5 REACH: --	Skin Corr. 1A Note B H314	1 - ≤ 3

### Remarques

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16

<sup>[1]</sup> Les limites de concentration spécifiques

--

<sup>[2]</sup> Les substances pour lesquelles il existe, les valeurs limites nationales d'exposition professionnelle

<sup>[3]</sup> Les substances pour lesquelles il existe, en vertu de la législation de l'Union, des limites d'exposition sur le lieu de travail

<sup>[4]</sup> SVHC: les substances figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



## 04958 Glaco QAD

Date d'émission: 27.04.2026

Révision:

Page: 3/11

**Note B:** Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés.

Nettoyer la peau contaminée, rincer abondamment à l'eau puis à l'eau au savon doux.

Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

##### Contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact.

Laver les yeux contaminés avec de l'eau tiède pendant 10 à 15 minutes.

Évitez les jets d'eau forts - risque de dommages à la cornée.

Si nécessaire, consulter un médecin.

##### Ingestion

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche avec de l'eau.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Ne rien donner à avaler à une personne inconsciente.

Si nécessaire, transporter la victime à l'hôpital.

##### Inhalation

Emmener la victime à l'air libre et s'assurer qu'elle respire librement.

La garder au chaud et au calme.

Si nécessaire, consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau: peut provoquer des rougeurs, une sensation de brûlure et un dessèchement.

Contact avec les yeux: peut provoquer une sensation de brûlure, une irritation et un larmoiement.

Ingestion: peut provoquer des nausées, des vomissements, des douleurs abdominales, une irritation du tube digestif à un état d'ébriété.

Inhalation: de fortes concentrations de vapeurs et de brouillards peuvent provoquer des maux de tête, des vertiges et une somnolence.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Agents d'extinction appropriés

mousse d'extinction, dioxyde de carbone CO<sub>2</sub>, poudres d'extinction, eau dispersée.

##### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau - danger de propagation de l'incendie.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

##### Produits de combustion

Au cours de l'incendie des gaz toxiques contenant: le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les oxydes de soufre (SO<sub>x</sub>), autres produits de décomposition thermique. Il ne faut pas inhaler les produits de combustion, ils peuvent constituer une menace pour la santé.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures générales de protection typiques en cas d'incendie.

Ne pas rester dans une zone à risque d'incendie sans vêtements appropriés résistant aux produits chimiques et

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



### 04958 Glaco QAD

Date d'émission: 27.04.2026

Révision:

Page: 4/11

sans appareil respiratoire à circulation d'air indépendante.  
En cas d'incendie, refroidir les récipients avec de l'eau pulvérisée. Ramasser les moyens d'extinction utilisés.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Restreindre l'accès des tiers à la zone de panne jusqu'à la fin des opérations de nettoyage appropriées. Veiller à ce que la suppression de la défaillance et de ses conséquences ne soit effectuée que par du personnel formé. En cas de rejets importants, isoler la zone menacée.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs.  
Porter un équipement de protection individuelle approprié.  
Éliminer les sources d'inflammation, éteindre le feu ouvert, interdire de fumer.

##### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas permettre de polluer l'environnement.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.  
En cas de contamination grave d'un cours d'eau, d'un réseau d'égouts ou du sol, en aviser les autorités administratives et de contrôle compétentes.

##### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Placer les emballages endommagés dans un récipient d'urgence.  
Ramasser avec des matériaux ininflammables absorbant les liquides (par exemple, du sable, de la terre, des agents liants neutralisation universels, de la silice, de la vermiculite et stocker dans des récipients dûment étiquetés.  
Traiter les matériaux ramassés comme des déchets.  
Nettoyer et ventiler la zone contaminée.  
Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

##### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Mesures de protection individuelle : section 8  
Méthodes de traitement : section 13

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

##### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Suivre les règles générales de sécurité et d'hygiène.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Porter un équipement de protection individuelle approprié.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Éviter de respirer les vapeurs.  
Utiliser ou dans un endroit bien ventilé.  
Se laver les mains avant les pauses et après le travail.  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Conserver à l'écart des sources de chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation.  
Protéger du rayonnement solaire.  
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

##### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Entreposer uniquement dans un emballage scellé original dans une pièce fraîche, sèche et bien aérée.  
Ne pas entreposer avec de la nourriture ou des aliments pour animaux.  
Ne pas stocker avec des matières incompatibles.  
Maintenir le conteneur fermé et à la verticale pour empêcher les fuites.  
Protéger du rayonnement solaire et protéger des températures élevées.  
Éviter les décharges électrostatiques.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



## 04958 Glaco QAD

Date d'émission: 27.04.2026

Révision:

Page: 5/11

Matériau d'emballage recommandé : Acier inoxydable, Polyéthylène.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle définies

Dénomination	Numéro CAS	Valeur limite d'exposition professionnelle				Observations
		8h		court terme		
		VLEP 8h (ppm)	VLEP 8h (mg/m <sup>3</sup> )	VLEP CT (ppm)	VLEP CT (mg/m <sup>3</sup> )	
Propan-2-ol (Alcool isopropylique)	67-63-0			400	980	-
Éthanol (Alcool éthylique)	64-17-5	1000	1900	5000	9500	-
Acide sulfurique	7664-93-9		0,05		3	-

#### DNEL

##### Propan-2-ol [CAS 67-63-0]

Travailleurs, Inhalation, chronique - effets systémiques: 500 mg/m<sup>3</sup>

Travailleurs, Cutané, chronique - effets systémiques: 888 mg/kg pc/jour

Consommateurs, Inhalation, chronique - effets systémiques: 89 mg/m<sup>3</sup>

Consommateurs, Cutané, chronique - effets systémiques: 319 mg/kg pc/jour

Consommateurs, Orale, chronique - effets systémiques: 26 mg/kg pc/jour

#### PNEC

##### Propan-2-ol [CAS 67-63-0]

Eau de mer 140,9 mg/l

Eau douce 140,9 mg/l

sol 28 mg/kg poids sec

Sédiments d'eau douce 552 mg/kg poids sec

Sédiments marins 552 mg/kg poids sec

Usine de traitement des eaux usées 2 251 mg/l

Empoisonnement secondaire 160 mg/kg de nourriture

Eau douce (libération intermittente): 140,9 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesure d'ordre technique

Respecter les mesures de sécurité et d'hygiène de travail. Ne pas manger, boire et fumer pendant le travail.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Éviter de respirer les vapeurs.

Les salles de stockage et les postes de travail doivent être ventilés efficacement pour maintenir les concentrations de poussières/vapeurs dans l'air en dessous de leurs valeurs limites.

Installer un lave-yeux et des douches de sécurité à proximité.

#### Mesures de protection individuelle

##### Protection des yeux / du visage



Utiliser des lunettes de sécurité conformes à la norme EN 166.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



## 04958 Glaco QAD

Date d'émission: 27.04.2026

Révision:

Page: 6/11

### Protection des mains



Utiliser les gants résistants au du produit, conformément à la norme EN 374.

Matériau recommandé: PVC

Utiliser les gants de protection résistants au produit, par ex. gants en vinyle. En cas d'exposition de courte durée, utiliser les gants de protection avec le niveau de performance  $\geq 2$  (un temps de percée  $> 30$  min.). En cas d'exposition prolongée, utiliser les gants de protection avec le niveau de performance  $=6$  (un temps de percée  $> 480$  min.). Porter des vêtements de protection.

Choisir le matériau des gants en fonction du temps de percée, du taux de pénétration et de la dégradation.

Il est recommandé de changer régulièrement de gants et de les remplacer immédiatement s'ils présentent des signes d'usure, de détérioration (déchirure, perforation) ou de changement d'apparence (couleur, souplesse, forme).

Utiliser une crème protectrice sur les parties du corps non protégées.

### Protection corporelle

Porter un vêtement de protection approprié.

Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse dans l'environnement de travail spécifique.

### Protection des voies respiratoires

En cas de danger dû au dépassement des niveaux de vapeur admissibles du mélange dans l'air (par ex. panne de la ventilation), porter une protection respiratoire.

### La protection contre les risques thermiques

Non applicable

### Contrôle de exposition de l'environnement

Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les égouts.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Caractéristique, alcoolisée
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	78 °C (CAS 64-17-5)
Inflammabilité	Liquide et vapeurs très inflammables
Limites inférieure et supérieure d'explosion	2 % vol. / 19 % vol. (CAS 64-17-5, CAS 67-63-0)
Point d'éclair	12 °C (en vase clos)
Température d'auto-inflammation	363 °C (CAS 64-17-5)
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
pH	2,00 $\pm$ 0,50 (solution à 10%)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible
Solubilité	n'est pas soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non applicable
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité et/ou densité relative	0,806 $\pm$ 0,01 g/cm <sup>3</sup> (25°C)
Densité de vapeur relative	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	Non applicable

### 9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique	Aucune donnée disponible
Autres caractéristiques de sécurité	Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



## 04958 Glaco QAD

Date d'émission: 27.04.2026

Révision:

Page: 7/11

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Dans des conditions de stockage et d'utilisation appropriées, le mélange n'est pas chimiquement réactif. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable s'il est utilisé et stocké correctement.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions exothermiques possibles avec des oxydants forts.

#### 10.4. Conditions à éviter

Évitez les sources de chaleur, les flammes nues, les outils produisant des étincelles et la lumière directe du soleil.

#### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts, bases fortes.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

##### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Éthanol [CAS 64-17-5]

LD<sub>50</sub> (orale, rat) 10470 mg/kg

LD<sub>50</sub> (peau, lapin) 17100 mg/kg

##### Propan-2-ol [CAS 67-63-0]

LC<sub>50</sub> (inhalation, rat) > 10000 ppm/6h

LD<sub>50</sub> (orale, rat) 5840 mg/kg

LD<sub>50</sub> (peau, lapin) 16,4 ml/kg

##### Acide sulfurique [CAS 7664-93-9]

LC<sub>50</sub> (inhalation, rat) 375 mg/m<sup>3</sup>

LD<sub>50</sub> (orale, rat) 2140 mg/kg

##### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

##### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis..

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



### 04958 Glaco QAD

Date d'émission: 27.04.2026

Révision:

Page: 8/11

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

##### Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas d'ingrédients répertoriés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

##### Autres informations

Pas de données

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

##### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Éthanol [CAS 64-17-5]

LC<sub>50</sub> (poissons) 15,3 mg/l / 96 h / Pimephales promelas (US EPA E03-05)

NOEC (poissons) 250 mg/l / 120 h / Danio rerio (OECD 212)

NOEC (invertébrés) 2 mg/l / 10 jours / Ceriodaphnia dubia

###### Propan-2-ol [CAS 67-63-0]

LC<sub>50</sub> (poissons) 9640 mg/l / 96 h / Pimephales promelas

###### Acide sulfurique [CAS 7664-93-9]

LC<sub>50</sub> (poissons) > 16 - < 28 mg/l / 96 h / Lepomis macrochirus

NOEC (poissons) 0,31 mg/l / 213 jours / Salvelinus fontinalis

EC<sub>50</sub> (invertébrés) > 100 mg/l / 48 h / Daphnia magna (OECD 202)

NOEC (invertébrés) 0,15 mg/l / Tanytarsus dissimilis

EC<sub>50</sub> (algues) > 100 mg/l / 72 h / Desmodesmus subspicatus (OECD 201)

##### 12.2. Persistance et dégradabilité

###### Éthanol [CAS 64-17-5]

Biodégradation: 84% / 20 jours

Facilement biodégradable.

###### Propan-2-ol [CAS 67-63-0]

Biodégradation: 53% / 5 jours (EU C.5 / EUC.6)

##### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

###### Éthanol [CAS 64-17-5]

log Po/w = -0,35 (OECD 107)

###### Propan-2-ol [CAS 67-63-0]

log Po/w = 0,05

##### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données

##### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de ce mélange ne répondent pas aux critères applicables PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

##### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas d'ingrédients répertoriés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

##### 12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

##### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

###### Produit

Éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

Conserver les résidus dans les récipients d'origine.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



## 04958 Glaco QAD

Date d'émission: 27.04.2026

Révision:

Page: 9/11

Ne pas contaminer les égouts.

Le code de déchet doit être attribué sur le lieu de sa fabrication.

### Emballage

Méthodes de traitement des déchets en accord avec les réglementations en vigueur.

Uniquement les emballages complètement vides peuvent être recyclés.

### Code des déchets

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

**UN 1993**

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

**LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.**

(Éthanol, Propan-2-ol)

**FLAMMABLE LIQUID, N.O.S**

(ETHANOL, PROPAN-2-OL)

**FLAMMABLE LIQUID, N.O.S**

(ETHANOL, PROPAN-2-OL)

**ADR**

**IMDG**

**ICAO/IATA**

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

3

étiquette d'avertissement



**14.4. Groupe d'emballage**

II

**14.5. Dangers pour l'environnement**

**ADR**

non

**IMDG**

non

**ICAO/IATA**

non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Éviter les sources de chaleur et d'inflammation.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable

### Autre information

#### ADR

Quantité limitée (LQ)

1 L

Catégorie de transport

2

Code de restriction en tunnel

D/E

#### IMDG

Quantité limitée (LQ)

1 L

EmS

F-E, S-E

#### ICAO/IATA

Instructions de conditionnement (LQ)

Y341

Quantité limitée (LQ)

1 L

Instructions de conditionnement (avion de ligne)

353

Quantité maximale (avion de ligne)

5 L

Instructions de conditionnement (cargo)

364

Quantité maximale (cargo)

60 L

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



### 04958 Glaco QAD

Date d'émission: 27.04.2026

Révision:

Page: 10/11

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

##### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission
- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006
- Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

##### **EU-REACH (1907/2006) - Annexe XVII Limitations relatives à l'utilisation**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

##### **Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

##### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique de ce mélange n'a pas été effectuée.

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

##### Texte complet des Phrases-H citées dans la rubrique 3

- H225** Liquide et vapeurs très inflammables.  
**H314** Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
**H315** Provoque une irritation cutanée.  
**H319** Provoque une sévère irritation des yeux.  
**H336** Peut provoquer somnolence ou vertiges.

##### Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification basée sur une méthode de calcul.

Classification basée sur les données de test.

##### Abbreviations and Acronyms

IUCLID International Uniform Chemical Information Database

ESIS European Chemical Substances Information System

ECHA Website

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

CLP : Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DNEL : Dose dérivée sans effet

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

LC50 : Concentration létale à 50%

LD50 : Dose létale à 50%

PBT : Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PNEC : concentration prédite sans effet

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

##### Autres informations

Le produit décrit dans la fiche de données de sécurité doit être stocké et utilisé conformément aux bonnes pratiques industrielles et

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



### 04958 Glaco QAD

Date d'émission: 27.04.2026

Révision:

Page: 11/11

dans le respect de toutes les dispositions légales.

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité, basées sur l'état actuel des connaissances, visent à décrire le produit du point de vue de la législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie de certaines propriétés.

Nous ne pouvons faire aucune déclaration ou garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations ou la qualité ou les spécifications de tout produit, substance ou mélange dont il est question dans le présent document.

Il incombe à l'utilisateur de créer les conditions d'une utilisation sûre du produit et il assume la responsabilité des conséquences résultant d'une mauvaise utilisation de ce produit.

Przedsiębiorstwo EKOS S.C.

80-177 Gdańsk, ul. Lubczykowa 5

[ekos@ekos.gda.pl](mailto:ekos@ekos.gda.pl)

[www.ekos.gda.pl](http://www.ekos.gda.pl)